



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 septembre 2017

Etaient présents : MM. DEMAREST Jean-Louis - LECLERCQ Florence - GALIANI Michel - HUNAUT Christian - LELOIRE Audrey - GAPENNE Luc - HEMBERT Sophie - BOUTTÉ Bertrand - LÉTOCART Michel

Conseillers absents excusés : MM. DOMITILE Jean - LEFEBVRE Emmanuel - EVRARD André - BULVESTRE Sébastien. LAVOINE Max - LELOIRE Audrey.

Procurations : M. DOMITILE Jean à Mme LECLERCQ Florence - M. LAVOINE Max à M. LÉTOCART Michel - M. BALSAMO Martial à Melle LELOIRE Audrey.

La séance est ouverte à 19 heures 00

Melle LELOIRE Audrey est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2017. Une copie a été jointe à la convocation.

Vote pour	12	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

1. Compte-rendu des décisions prises en application des articles L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrêté du Maire portant autorisation d'ouverture au public du Campin de la Roselière. Malgré l'avis défavorable de la Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et pour l'accessibilité aux personnes handicapées, monsieur le maire a autorisé l'ouverture au public pour une période de 1 mois à compter du 24 août 2017, sous réserve que le pétitionnaire devra, dans un délai d'un mois former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et à la conduite à tenir en cas de sinistre.

A ce jour, M. MAES a fourni l'attestation de formation de son personnel. La prochaine commission est prévue le 29 septembre 2017 en Sous-préfecture d'Abbeville.

2. Reformulation de la délibération du 23 mars 2017 concernant les travaux de voirie communautaire

A la demande de notre cabinet d'avocats SCP FRISON, la délibération du 23 mars 2017 doit être reformulée de la manière suivante :

Le maire demande de confirmer l'annulation de la délibération du 16 mars 2017 au lieu de « autorise le maire à demander la suspension de cette délibération en référé devant le Tribunal Administratif ».

Vote pour	12	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3. Propositions d'amendements des articles 5 – 6 et 23 du règlement intérieur du conseil municipal émises par M. LÉTOCART Michel.

Considérant que le règlement intérieur du conseil municipal de Noyelles-sur-Mer est issu du modèle fourni par l'Association des Maires de France et approuvé par le conseil municipal en date du 23 mars 2017, monsieur le maire propose de ne pas donner suite à ces propositions d'amendements des articles 5,6 et 23 du règlement intérieur du conseil municipal.

Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	2
-----------	----	-------------	---	-------------	---

URBANISME - Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

1. Mutualisation du service urbanisme

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre offre une mutualisation du service urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Monsieur le maire rappelle qu'actuellement ce service est effectué gratuitement par les services de l'Etat (DDTM), par contre avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ce service coûtera environ 4 600.00 Euros par an.

Monsieur le maire propose que la Commune refuse d'adhérer au service d'urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Vote pour	12	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

FINANCES - Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

2. Demande de subvention de l'AAAAE Nouvion.

Ce club pratique le handball à Nouvion, il est composé de 11 équipes féminines et masculines. Au vu de la défaillance de l'Etat qui ne donne plus de subvention (2944€ en 2016) et que le Département a diminué fortement sa dotation de 1494 € à 422 € en 2017, L'AAAAE de Nouvion demande donc aux communes qui ont des joueurs (3 pour Noyelles) de verser une subvention calculée sur base de 20 à 22 € par licencié pour retrouver leur équilibre financier. Monsieur le maire propose de verser une subvention de 60 € à ce club.

Vote pour	12	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

INFORMATIONS DIVERSES - Rapporteur : Michel GALIANI

1. Cimetière chinois de Noyelles-sur-Mer

Suite à la réunion du 6 septembre 2017, Monsieur le Sous-préfet et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont favorables à la construction d'une pagode et d'un bâtiment abritant un musée le long de la route de Sailly-Flibeaucourt. Une délégation de l'UNESCO composée d'une cinquantaine de personnes dont 18 ambassadeurs permanents des 5 continents a été reçue ce mardi suivi d'une réception dans les salons de la Préfecture des Hauts de France à Lille. Courant octobre, 2^{ème} étape, visite de la commission technique de l'UNESCO, présidée par la Suisse Cynthia DUNNING.

Il faut savoir que le Cimetière Chinois est le seul site du département de la Somme à être retenu pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

QUESTIONS DIVERSES - Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

7 questions écrites de M. LÉTOCART et 3 de M. GALIANI

1^{ère} question de M. LÉTOCART : Rappel des propositions amendements – questions de la séance publique du 06 juillet dernier conformément au règlement intérieur sans prise en considération par Monsieur Le Maire (articles 5, 6 et 23)

Réponse : Cette question a été traitée précédemment.

2^{ème} question de M. LÉTOCART : Location de photocopieurs (séance du 06 juillet dernier) le BP 2017 composé dans l'annexe IV B 1.3 – B 1.4. État des contrats de crédit-bail, deux contrats location photocopieurs. 1 de BNP Paribas de 2015 à 2020 durée 21 trimestres et 1 autre d'ADN de 2017 à 2021, durée 20 trimestres en service en mairie ? Ce qui ne figure pas dans la délibération ? Par contre la perception d'un chèque de 9600 € pour continuer à rembourser l'ancien contrat ? Concurrence déloyale, favoritisme pour un nouveau prestataire avec corruption active de celui-ci et corruption passive des élus !

Réponse : Je ne comprends pas que l'on puisse revenir sur une délibération approuvée lors du dernier conseil municipal et légalisée par la Sous-Préfecture.

Par contre je n'ai pas souvenir de vous avoir fourni le contrat ADN et encore moins le BP 2017. Qui vous a fourni ces renseignements ?

3^{ème} question de M. LÉTOCART : Présentation des budgets, réalisation divers travaux, prévision travaux par les délégués des différentes structures intercommunales (SIAEP, FDE80, SIAHM, AMEVA, SMBS, SMBS 3 vallées, CC Ponthieu-Marquenterre.

Réponse : Les comptes rendus sont à votre disposition en mairie, je passe le message à la secrétaire. M. LÉTOCART, quand on arrive à se procurer le BP 2017, là, je pense que vous mettez de la mauvaise volonté pour les autres budgets.

4ème question de M. LÉTOCART : Communication budgets et activités 2016 – 2017 du Centre Communal d'Action Sociale

Réponse : J'ai presque envie de dire comme précédemment, mais Mme LECLERCQ va vous le présenter succinctement.

5ème question de M. LÉTOCART : Organigramme de l'administration communale à la date du 1er janvier 2017 avec l'effet de la compétence scolaire transmise à la CC Ponthieu-Marquenterre – charges de travail en moins ?

Réponse : L'organigramme de l'administration communale au 1er janvier 2017 est le suivant

-Personnel technique : 2 agents à temps complets
 1 agent à 4 heures 30 /semaine
-Personnel administratif : 1 agent à temps complet
 1 agent en congé de maladie de longue durée
 1 agent à 25 heures/semaine dont 15 heures/semaine pour la Poste

6ème question de M. LÉTOCART : Relance administrative des dossiers « abandon manifeste » des propriétés situées rue Colasse à Sailly-Bray et rue du Général Leclerc à Noyelles-sur-Mer.

Réponse : Nous y travaillons, nous avons réussi à retrouver une adresse d'un des proches ou héritiers HENRIC. Mais pourquoi ces dossiers n'ont-ils pas abouti ?

7ème question de M. LÉTOCART : Suite donnée à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2014, sur la création d'une servitude de l'écoulement des eaux pluviales, route du Crotoy ?

Réponse : J'ai répondu à cette question en séance du CM en date du 23 mars 2017. Maintenant nous attendons la succession de Valicourt.

1ère question de M. GALIANI : Où en est l'avancement des travaux du camping de la Roselière ?

Réponse : Actuellement 52 parcelles sur 148 autorisées sont aménagées, mais il reste encore un gros travail de remblai.

2ème question de M. GALIANI : Qu'en est-il des nouvelles recettes annoncées par M. LÉTOCART en août 2015 ?

Réponse : Je n'ai pas les chiffres de l'année 2016, mais la taxe de séjour pour l'année 2015 devait rapporter 720€. Je pense qu'il faut attendre la fin des travaux pour se faire une idée sur le montant des différentes taxes.

3ème question de M. GALIANI : Qu'en est-il de l'opération blanche que la commune devait effectuée sur le terrain de Blanquetaque ?

Réponse : Après plusieurs entretiens avec des promoteurs immobiliers, tous sont unanimes, très beau terrain, bien situé, mais le quartier a très mauvaise presse, personne n'en veut. Maintenant, on peut se poser la question suivante comme le disait un de mes chefs : A qui profite le crime ? Pour l'instant, le terrain est invendable à prix coûtant. M. LÉTOCART a déclaré que son opération blanche consistait à 90 000.00 € de la vente du terrain à HABITAT 62/59 pour cette opération 25 000.00 € de subvention au titre de la DETR et le reste à la charge du contribuable (le terrain a été délibéré à 145 000.00 €). M. LÉTOCART indique avoir pris personnellement rendez-vous avec les directeurs de HABITAT 62/59 pour cette opération. Une offre d'achat de 140 000.00 € aurait été faite à M. et Mme LEFEBRE par HABITAT 62/59, alors de M. LEFEBVRE en voulait 600 000.00 € avant que ce dossier ne se termine au Tribunal.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20 heures 00



Le Maire
Jean-Louis DEMAREST

Signature of Jean-Louis DEMAREST

Pour le Maire et par délégation
LECLERCQ Florence
Adjointe au Maire

La secrétaire de séance
Audrey LELOIRE

Signature of Audrey LELOIRE